



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Affectations sur Parcoursup

Question écrite n° 40545

Texte de la question

M. Frédéric Barbier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'opacité qui persiste sur les critères de sélection des étudiants à l'université, dans le cadre de la procédure Parcoursup. En effet, selon nombre de témoignages recueillis, le système semble encore aujourd'hui particulièrement arbitraire et ce contrairement aux ambitions de la loi ORE « orientation et réussite des étudiants », entrée en vigueur en 2018. Ainsi, par exemple comment peut-on justifier qu'un élève souhaitant devenir médecin et qui répond à tous les critères exigés pour intégrer un parcours d'accès spécifique santé (baccalauréat mention bien, bonnes notes dans les option requises) se retrouve par dépit admis dans un cursus sciences et techniques des activités physiques et sportives ? Aussi, afin de préserver une égalité de traitement des demandes et garantir une équité entre les candidats, tout en valorisant le mérite, il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en place pour rendre transparentes les conditions d'admission à l'université de la plateforme Parcoursup et comment il compte améliorer le droit des néo-bacheliers à la poursuite d'étude dans une filière correspondant à leur choix et leurs aspirations.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Barbier](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40545

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6131

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)